

*Les boycottages économiques étrangers*

J'en suis d'autant plus heureux que j'ai le plaisir de rappeler aux députés gouvernementaux et à ceux de l'opposition qu'au cours de la dernière législature les membres et le chef du parti conservateur, et pendant la campagne électorale le nouveau premier ministre (M. Clark), se sont engagés à prendre en sérieuse considération comme il l'a dit les bills d'initiative parlementaire. En voici un. Trop souvent jusqu'ici, les bills d'initiative parlementaire étaient étouffés pour les empêcher d'aller au comité ou d'être mis à l'étude. J'espère que dans l'esprit manifesté par le premier ministre a avant l'ouverture de la session, ce bill sera envoyé au comité. J'y compte bien.

D'autres députés voudront peut-être donner leur avis, et j'ai donc intérêt à être bref. Je prendrai le moins de temps possible pour permettre à ces députés de s'exprimer pour qu'une décision soit prise avant six heures et, qu'il puisse être renvoyé au comité au lieu d'être reporté à l'ordre du jour. C'est un sort qui lui sera évité je l'espère.

J'ai bon espoir, car le bill C-203 doit être bien connu de tous les députés. Il reproduit intégralement, en versions française et anglaise, le bill C-32 qui figurait au *Feuilleton* à la fin de la dernière législature.

L'historique du bill C-32 est tout à fait spécial. Dans les derniers jours du dernier Parlement il a été accepté par les membres de l'opposition, qui siègent maintenant du côté gouvernemental. Leur parti s'est prononcé officiellement en faveur de ce bill. On peut donc dire que l'appui gouvernemental est promis d'avance au bill C-203, non seulement sur le principe mais sur chacun de ses termes. En effet, le côté gouvernemental s'est dit disposé à donner son consentement unanime à ce que le bill soit étudié et voté en une journée.

De plus, mon propre parti, c'est-à-dire le parti libéral, appuyait également le bill. Je suis heureux de pouvoir dire que mon parti appuie toujours ce qui était alors le bill C-32 et est maintenant devenu le bill C-203. Donc, les deux grands partis l'appuient.

En outre, au cours de la dernière législature, les députés du NPD ont déclaré qu'ils appuyaient également ce bill. Ils auraient accepté d'en faire les trois lectures le même jour. Il ne s'agit donc pas là d'un bill d'initiative parlementaire ordinaire, mais d'un bill public que le gouvernement avait présenté vers la fin de la dernière législature. Tous les partis l'avaient alors accepté à l'unanimité. Il n'a pas été accepté comme l'auraient voulu tous les partis parce que deux ou trois députés, certainement pas plus, ont empêché qu'il y ait consentement unanime, ce qui était nécessaire pour adopter le bill selon la procédure spéciale proposée par celui qui était alors leader du gouvernement à la Chambre.

Il n'est pas nécessaire de discuter de ce bill très longuement avant de le renvoyer au comité, mais je voudrais en dire quelques mots. Premièrement, je sais que bien des députés n'en sont pas tellement satisfaits. Le gouvernement a proposé quatre modifications que je n'ai pas insérées dans le bill parce que je voulais le laisser tel qu'il était lorsqu'il a fait l'objet du consentement unanime. J'avais moi aussi proposé quelques modifications au bill C-32. J'aimerais encore qu'on y apporte quelques modifications lorsque nous en ferons l'étude au comité. Je n'ai pas voulu y apporter de modifications pour que le bill fasse encore autant l'unanimité que lorsqu'il figurait parmi les bills du gouvernement.

[M. Kaplan.]

J'ai lu dans les journaux, et les députés d'en face pourraient en dire quelques mots, une déclaration attribuée au leader du gouvernement à la Chambre portant que la loi de boycottage n'aurait plus autant d'importance que lui attribuait déjà le gouvernement. Je voudrais prendre un moment pour demander instamment au gouvernement de ne pas rattacher le bill C-203 à la question du déménagement de l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem ou de la mission de M. Stanfield.

Ce bill concerne le boycottage arabe et fait suite à certains événements du Moyen-Orient. C'est incontestable. Cependant, c'est une mesure législative d'application exclusivement interne qui concerne les droits civils des Canadiens. Il n'y est absolument pas question des relations qu'entretient le Canada avec les pays du Moyen-Orient. Il n'a rien à voir avec le conflit. Il n'a rien à voir avec l'objectif premier du boycottage qui concerne Israël et non pas le Canada, ainsi que les pays arabes, et non pas directement notre Parlement.

Le bill C-203 poursuit les mêmes objectifs que poursuivait mon autre bill, qui a reçu le consentement unanime et l'approbation de mon parti, c'est-à-dire de s'assurer que le boycottage arabe n'aura nullement l'effet de restreindre les libertés civiles de qui que ce soit au Canada. Voilà la grande question. Il ne s'agit pas de vouloir régler les problèmes du Moyen-Orient.

Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre dire qu'en transférant l'ambassade du Canada de Tel Aviv à Jérusalem on contribuerait au rétablissement de la paix au Moyen-Orient. J'ai le texte de cette déclaration. Je n'ai jamais partagé cet avis. Les événements ont démontré qu'il avait alors pris une décision fort regrettable. Nous n'allons toutefois pas imiter M. Stanfield en allant consulter les parties intéressées au Moyen-Orient pour savoir si nous devons respecter les libertés civiles au Canada. J'imagine que M. Stanfield n'a pas demandé à l'OLP si les libertés civiles de tel ou tel groupe de Canadiens devraient être protégées. Je ne crois pas qu'il ait consulté le premier ministre d'Israël ou le président de l'Égypte à ce sujet. Cela n'a rien à voir avec les questions en litige au Moyen-Orient, mais a tout à voir avec la question des libertés civiles au Canada.

Le boycottage arabe aurait pour effet tertiaire d'exiger des sociétés qui veulent participer au boycottage d'exercer des représailles contre leur personnel, leurs clients et leurs fournisseurs d'origine juive. Je compte bien que tous les députés m'accorderont leur appui pour assurer la protection des libertés civiles sur une question aussi fondamentale.

● (1710)

Comme il y en a d'autres qui veulent parler du bill, j'aime-rais simplement rappeler aux députés que le bill tel quel demande de faire rapport, et non un bill qui empêche de faire le commerce, qui empêche la conclusion de marchés, et ainsi de suite. Il stipule simplement que les entreprises canadiennes à qui on demande de se conformer à un boycottage arabe pour pouvoir faire des affaires en informe un organisme de l'État. C'est une mesure très anodine, j'ai indiqué à quoi elle tendait et j'ai dit que je serais prêt à envisager des amendements à l'étape du comité. Dans cet esprit, j'exhorte le gouvernement à suivre la politique qu'il avait annoncée, à ne pas automatiquement rejeter les bills d'initiative parlementaire, en permettant que ce bill soit renvoyé au comité pour y être étudié.